



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réforme

Question au Gouvernement n° 2425

Texte de la question

RÉFORME DES RETRAITES

M. le président. La parole est à M. Marc Dolez, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine.

M. Marc Dolez. Monsieur le ministre du travail, les jeunes seront les premières victimes de votre réforme des retraites. Les faits sont là : l'âge moyen d'accès au premier emploi est de vingt-trois ans dans le secteur privé, de vingt-cinq ans dans la fonction publique, et l'insertion dans un emploi stable n'intervient pas en moyenne avant l'âge de vingt-huit ans.

En pratique, cela signifiera pour eux un droit à la retraite de plus en plus virtuel, dont ils ne pourront espérer bénéficier avant soixante-cinq, soixante-sept, soixante-neuf ans, voire plus, perspective malheureusement d'autant plus probable que reculer l'âge de la retraite aggravera encore le chômage, qui touche aujourd'hui près d'un jeune sur quatre. D'ici à 2016, ce sont plus d'un million d'emplois qui ne seront pas ouverts aux jeunes parce que leurs parents devront travailler plus longtemps.

Bref, avec votre réforme, mieux vaut un jeune de vingt-cinq ans au chômage qu'une personne de soixante ans à la retraite.

Les députés communistes, républicains et du Parti de gauche s'opposent résolument à une telle logique et réaffirment qu'il est possible de garantir le financement du droit à la retraite à soixante ans et à taux plein pour tous, comme ils le démontrent dans la proposition de loi qu'ils ont déposée.

Cela suppose un autre partage des richesses, qui privilégie la rémunération du travail et non celle du capital, une véritable politique d'accès à l'emploi et de dissuasion du recours à la précarité, ainsi que, comme le demandent vingt et une organisations de jeunesse, la validation des années d'études et de l'ensemble des périodes d'inactivité forcée.

Dès lors, monsieur le ministre, ma question est simple : pour ne pas sacrifier les générations futures, allez-vous renoncer à votre funeste projet ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe GDR et sur plusieurs bancs du groupe SRC.)*

M. le président. La parole est à M. Éric Woerth, ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique.

M. Éric Woerth, *ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique*. Ce n'est pas en mettant tout le monde à la retraite, monsieur le député, que l'on créera de l'emploi pour les jeunes. Il suffit d'ailleurs de regarder ce qui s'est passé au cours des vingt dernières années. Ainsi l'emploi des jeunes aurait dû très bien se porter à partir du moment où vous avez multiplié les préretraites. Ce n'est donc pas une réponse.

La réponse réside évidemment dans la croissance et dans la formation. N'opposez pas systématiquement l'emploi des jeunes et celui des seniors parce que, demain, vous me poserez la même question à propos des seniors. Il faut que notre économie reparte et se modernise ; il faut que les réformes aient lieu et c'est ce que nous faisons.

Parmi les réformes, figure celle des retraites. À cet égard, il convient d'abord de tenir compte de la durée de vie. Il est donc logique de demander à tout un chacun de travailler plus longtemps. *(Exclamations sur les bancs des groupes SRC et GDR.)*

M. Jean-Paul Lecoq. Où est la logique ?

M. Éric Woerth, *ministre du travail*. Ce sera progressif. Ceux qui auront tous leurs trimestres pourront partir à soixante-deux ans en 2018 ; les autres pourront partir à taux plein à soixante-sept ans.

Ce n'est pas une mesure contre l'emploi des jeunes. Nous voulons favoriser l'emploi des seniors et la transmission de savoirs dans l'entreprise. C'est ainsi que nous aurons un marché du travail moderne et un système de retraite protégé. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe UMP et sur quelques bancs du groupe NC.)*

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2425

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Travail, solidarité et fonction publique

Ministère attributaire : Travail, solidarité et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juillet 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 7 juillet 2010